

Entre 2022 et 2025, plus d'une personne sur cinq a fait l'expérience de la privation matérielle et sociale

Insee Première • n° 2104 • Mai 2026



En France hors outre-mer, plus de 6 personnes sur 10 en situation de privation matérielle et sociale une année donnée y sont encore l'année suivante. Le taux de persistance à trois ans dans la privation matérielle et sociale est élevé : parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale en 2022, une sur deux y est encore en 2025.

Les situations de privation matérielle et sociale peuvent être temporaires ou durables, et se répéter ou s'étendre sur plusieurs années. Au total, plus d'une personne sur cinq a traversé au moins un épisode de privation matérielle et sociale entre 2022 et 2025.

Sur ces quatre ans, 17 % de la population connaît des situations de privation intermittentes et 5 % est continûment en situation de privation matérielle et sociale ; la majorité des personnes en situation de privation à la fois en 2022 et en 2025 s'inscrivent dans cette trajectoire continue.

Ces situations de privation matérielle et sociale continues sont associées à de plus nombreuses privations et touchent plus souvent les personnes en déficit de ressources protectrices, comme la stabilité de l'emploi ou les diplômes. Elles se cumulent dans 7 cas sur 10 avec au moins un épisode de pauvreté monétaire.

Début 2025, en France hors outre-mer, 43,9 % des personnes vivant dans un logement ordinaire se déclarent concernées par au moins une **privation matérielle et sociale** parmi treize considérées, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas couvrir les dépenses liées à certains aspects de la vie courante, par exemple : chauffer son logement à la bonne température, s'acheter des vêtements neufs, accéder à Internet ou se réunir avec des amis autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois. 13,1 % des personnes en déclarent au moins cinq et sont donc en situation de privation matérielle et sociale [Gleizes et Solard, 2026] ; 6,8 % en déclarent au moins sept et sont en situation de **privation matérielle et sociale sévère**. La privation la plus souvent déclarée, qui concerne 28,1 % des personnes en 2025, correspond au fait de ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues d'un montant d'environ 1 000 euros. La plus rare, à laquelle seules 1,3 % des personnes sont exposées, correspond au fait de ne pas avoir accès à Internet pour un usage privé par manque de moyens financiers.

Le nombre de privations matérielles et sociales déclarées par une personne varie peu dans le temps

Pour la majorité des personnes, le nombre de privations ne diffère pas entre deux années consécutives. Entre 2024 et 2025, il reste identique pour 56,9 % des personnes ; il baisse pour 22,2 % et augmente pour 20,9 %.

Pour les personnes déclarant déjà des privations début 2022, le nombre de privations déclarées baisse en moyenne légèrement avec le temps. Cette baisse est relativement proportionnelle au nombre de privations déclarées en 2022 : les personnes ayant déclaré 7 privations ou plus en 2022, soit 8,4 en moyenne, en déclarent en moyenne 6,5 en 2023, puis 5,5 en 2025, tandis que les personnes ayant déclaré 1 ou 2 privations en 2022 en déclarent en moyenne 1,4 en 2023, puis 1,2 en 2025. Dans le même temps, les personnes ayant déclaré ne subir aucune privation en 2022 en déclarent en moyenne 0,3 les années suivantes, en lien avec l'entrée d'une part d'entre elles dans des situations de privation matérielle et sociale.

Au bout d'un an, plus de 6 personnes sur 10 sont encore en situation de privation matérielle et sociale

Parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale en 2024, 34,8 % en sortent et 65,2 % y sont encore un an plus tard en 2025 ► **figure 1**.

La part de personnes qui sortent d'une situation de privation matérielle et sociale après un an est relativement stable depuis 2021, variant de 33,0 % de sortie après un an en 2021 à 37,9 % en 2023.

Le nombre de personnes sortant de la privation après deux ou trois ans n'augmente que faiblement comparé à la première année. Les personnes en situation de privation début 2022 sont 55,2 % à y être en 2024 et 50,2 % en 2025. Les situations de privation matérielle et sociale perdurent donc souvent sur plusieurs années, même si certaines sont transitoires.

Toutes les personnes en situation de privation matérielle et sociale répétée 3 ans plus tard ne sont pas dans la même position : certaines sont dans cette situation de façon continue sur la période de 2022 à 2025, tandis que d'autres y sont de manière intermittente.

Plus d'une personne sur cinq a fait au moins une fois l'expérience de la privation matérielle et sociale entre 2022 et 2025

Entre 2022 et 2025, la grande majorité de la population résidant en France hors outre-mer n'est jamais en situation de privation matérielle et sociale. Cependant, 21,3 % de la population passe par une période de privation matérielle et sociale au moins une fois sur la période ► **figure 2**.

16,6 % de la population est concernée par une trajectoire de privation intermittente. Parmi ces expériences, les alternances de situations de privation et de non-privation sont les plus nombreuses (6,3 % de la population). 6,0 % de la population sort durablement de la privation matérielle et sociale entre 2022 et 2025, au sens où elles étaient en situation de privation en 2022 et en sont sorties en 2023 ou 2024 sans y revenir, ou bien en sortent en 2025.

4,3 % des personnes entrent dans une situation de privation sur cette période : elles ne l'étaient pas en 2022 et le sont devenues en 2023, 2024, ou 2025 sans en sortir après. Enfin, 4,7 % des personnes sont continûment en situation de privation matérielle et sociale sur la période. Cette part de personnes en situation de privation matérielle et sociale de manière continue sur 4 ans est relativement stable depuis 2020 : 4,4 % sur la période de 2020 à 2023 et 5,1 % sur la période de 2021 à 2024.

La majorité des personnes en situation de privation à la fois en 2022 et en 2025 s'inscrivent dans cette trajectoire de privation continue : ainsi, parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale en 2022 et 2025, 70,8 % l'ont été chaque année sans en sortir en 2023 ou 2024, tandis que 29,2 % en sont sorties durant au moins une année.

Les personnes au chômage et les familles monoparentales : plus à risque de connaître une privation matérielle et sociale continue entre 2022 et 2025

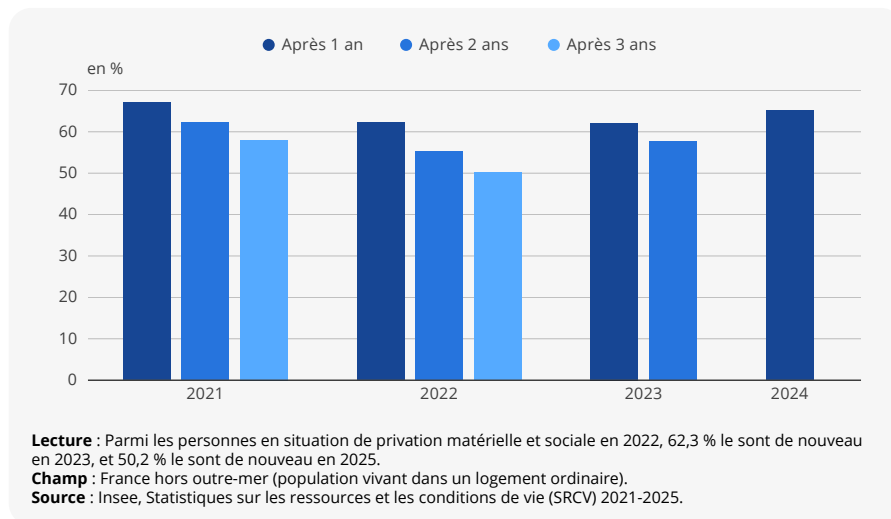
Le niveau de diplôme et la situation vis-à-vis de l'emploi sont, pour les personnes de 16 ans ou plus, des facteurs déterminants du risque de vivre une situation de privation matérielle et sociale qui s'étale dans le temps. 16,4 % des personnes au chômage en 2022 sont en situation de privation matérielle et sociale continue jusqu'en 2025. De même, 53,0 % des personnes en privation matérielle et sociale continue sont peu ou pas diplômées en 2022.

Les personnes au chômage en 2022 ont 6 fois plus de risques d'être en situation de privation matérielle et sociale de manière continue de 2022 à 2025 que les personnes en emploi. Les personnes peu ou pas diplômées en 2022 ont près de 3 fois plus de risques d'être en situation de privation matérielle et sociale de manière continue que les personnes titulaires du baccalauréat en 2022.

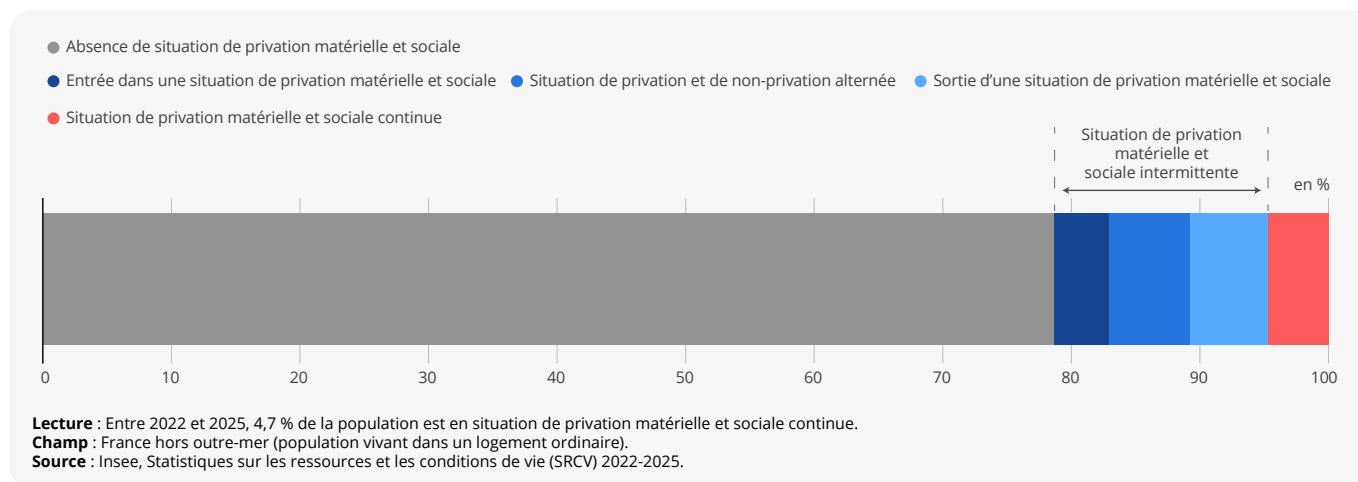
La structure du ménage joue également un rôle clef : 11,4 % des personnes en famille monoparentale en 2022 sont en situation de privation matérielle et sociale continue de 2022 à 2025. Les personnes en famille monoparentale en 2022 ont plus de 3 fois plus de risques d'être en situation de privation matérielle et sociale continue que les personnes dont le ménage est un couple avec enfant(s). Les personnes seules sont plus de 2 fois plus à risque de faire l'expérience de privation matérielle et sociale continue que les personnes dont le ménage est un couple avec enfant(s).

Les propriétaires non accédants de leur logement (soit les propriétaires n'ayant plus d'emprunts à rembourser pour l'achat de leur logement) font très rarement l'expérience d'une situation de privation matérielle et sociale continue : seuls 1,1 % connaissent cette trajectoire de 2022 à 2025, contre 12,3 % des locataires du parc social. Les accédants à la propriété sont également rarement en situation de privation matérielle et sociale continue : seuls 1,9 % d'entre eux vivent cette trajectoire sur la période.

► 1. Répétition des situations de privation matérielle et sociale après un, deux ou trois ans



► 2. Part de la population selon la trajectoire de situation de privation matérielle et sociale entre 2022 et 2025



Être en situation de handicap augmente fortement le risque de faire face à une situation de privation matérielle et sociale qui s'étale dans le temps. Les personnes fortement limitées depuis au moins 6 mois dans les activités courantes à cause d'un problème de santé sont plus de 3 fois plus à risque d'être en situation de privation matérielle et sociale continue de 2022 à 2025 que les personnes non limitées.

À caractéristiques sociodémographiques identiques par ailleurs, les situations familiale, d'emploi et de santé demeurent des facteurs influents. ► [méthodes](#).

Les situations de privation matérielle et sociale continues sont plus souvent associées à une privation sévère

Parmi les personnes qui font l'expérience de privation matérielle et sociale continue de 2022 à 2025, plus de 9 sur 10 rencontrent une situation de privation matérielle et sociale sévère pendant au moins un an. Comparativement, la privation matérielle et sociale sévère ne concerne que 4 personnes sur 10 parmi les personnes qui font l'expérience d'une trajectoire de privation matérielle et sociale intermittente.

Les personnes qui font l'expérience d'une situation de privation matérielle et sociale continue de 2022 à 2025 sont plus souvent touchées par des privations rares et associées à des dépenses monétaires faibles.

La plupart des privations sont plus fréquemment subies par les personnes en situation de privation matérielle et sociale continue de 2022 à 2025 que pour l'ensemble des personnes en situation de privation matérielle et sociale en 2025. C'est particulièrement le cas pour le fait de ne pas pouvoir se payer régulièrement une activité de loisir payante, comme aller au cinéma ou à un concert, qui en 2025 touche 88,4 % des personnes en situation de privation matérielle et sociale continue de 2022 et 2025, soit 12 points de plus que l'ensemble des personnes en situation de privation matérielle et sociale en 2025 ► [figure 3](#).

7 personnes sur 10 en situation de privation matérielle et sociale continue de 2022 à 2025 connaissent un épisode de pauvreté monétaire

Bien que les situations de privation matérielle et sociale et de **pauvreté** selon l'approche monétaire ne se recouvrent que partiellement [[Martin, 2025](#)], le cumul de ces deux situations est fréquent pour les personnes qui font l'expérience d'une privation matérielle et sociale de manière continue.

► 3. Privations subies en 2025 par les personnes en situation de privation matérielle et sociale en 2025 et par celles en situation de privation matérielle et sociale continue de 2022 à 2025

Type de privation subie en 2025	Personnes en situation de privation matérielle et sociale en 2025	Personnes en situation de privation matérielle et sociale continue de 2022 à 2025
Faire face à une dépense non prévue de 1 000 euros	93,0	96,6
Se payer une semaine de vacances dans l'année	83,5	80,7
Remplacer des meubles usés ou abîmés	77,8	84,5
Avoir régulièrement une activité de loisir payante	75,8	88,4
Dépenser une petite somme librement	63,5	65,4
S'acheter des vêtements neufs	62,3	69,3
Manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours	55,2	61,4
Chauffer suffisamment le logement	44,8	46,5
Payer à temps les loyers, intérêts, factures	44,7	43,8
Se retrouver régulièrement avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas	41,1	47,5
Posséder deux paires de chaussures	24,6	29,1
Se payer une voiture	18,8	21,9
Avoir accès à Internet à domicile	8,6	7,9

Lecture : Parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale continue de 2022 à 2025, 88,4 % déclarent ne pas pouvoir avoir une activité de loisir payante régulière par manque de moyens financiers en 2025.

Champ : France hors outre-mer (population vivant dans un logement ordinaire).

Source : Insee, Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022-2025.

► 4. Personnes connaissant au moins un épisode de pauvreté monétaire selon leur trajectoire de privation matérielle et sociale entre 2022 et 2025

Type de trajectoire de privation	Personnes connaissant au moins un épisode de pauvreté monétaire
Absence de situation de privation matérielle et sociale	15,3
Situation de privation matérielle et sociale intermittente	50,6
Entrée dans une situation de privation matérielle et sociale	61,2
Situation de privation et de non-privation alternée	46,8
Sortie d'une situation de privation matérielle et sociale	47,2
Situation de privation matérielle et sociale continue	68,4

Note : La pauvreté monétaire est mesurée à partir des revenus de l'année précédant l'enquête : en 2025, il est possible de mesurer la pauvreté des personnes au sens monétaire en 2024. Le fait de connaître au moins un épisode de pauvreté monétaire est donc évalué à partir des revenus des années 2021 à 2024.

Lecture : Parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale continue de 2022 à 2025, 68,4 % connaissent au moins une année en situation de pauvreté monétaire.

Champ : France hors outre-mer (population vivant dans un logement ordinaire).

Source : Insee, Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022-2025.

Parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale continue de 2022 à 2025, 68,4 % connaissent au moins un épisode de pauvreté monétaire sur quatre ans ► [figure 4](#). Comparativement, 50,6 % des personnes en situation de privation matérielle et sociale intermittente entre 2022 et 2025 connaissent au moins un épisode de pauvreté monétaire, et seulement 15,3 %

des personnes qui ne sont jamais en situation de privation matérielle et sociale sur cette période. ●

Benjamin Gilbert (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Définitions

Les indicateurs de **privation matérielle et sociale** et de **privation matérielle et sociale sévère** de l'Union européenne sont définis comme la part de personnes ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à respectivement au moins cinq ou au moins sept éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires pour avoir un niveau de vie acceptable.

Une personne est considérée comme en situation de **pauvreté** selon l'approche monétaire lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil de pauvreté est conventionnellement fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les UC permettent de comparer des ménages de taille et de composition différente. Celles-ci sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales non contributives perçues, nets des impôts directs (impôts sur le revenu, CSG, CRDS).

► Méthodes

L'indicateur de privation matérielle et sociale, défini de manière commune pour tous les pays de l'Union européenne, est construit à partir des treize privations dont six mesurent des privations au niveau individuel et sept au niveau du ménage. Un individu est en situation de privation matérielle et sociale s'il déclare au moins cinq privations sur les treize.

Au niveau individuel, ces privations sont, pour raisons financières : ne pas pouvoir s'acheter de vêtements neufs ; ne pas posséder deux paires de chaussures en bon état ; ne pas pouvoir se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois ; ne pas pouvoir avoir une activité payante de loisirs régulière ; ne pas avoir accès à Internet pour un usage privé ; ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage.

Au niveau du ménage, ces privations sont : avoir des arriérés de traites d'achats à crédit, loyers, emprunts ou factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone ; ne pas pouvoir faire face par ses propres moyens à une dépense imprévue d'un montant d'environ 1 000 euros ; ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement pour des raisons financières ; ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année hors du domicile ; ne pas pouvoir remplacer des meubles hors d'usage pour des raisons financières ; ne pas pouvoir manger un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours pour des raisons financières ; ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle.

La privation matérielle et sociale est définie quel que soit l'âge des individus. Or seules les personnes de 16 ans ou plus sont interrogées dans l'enquête. Il est donc nécessaire d'estimer les privations individuelles des enfants de moins de 16 ans. La méthode retenue est de considérer qu'ils sont concernés par une privation si au moins la moitié des individus de 16 ans ou plus de leur ménage sont concernés par cette privation. Cette méthode constitue toutefois une approximation : les privations affectent en effet inégalement tous les membres d'un ménage, les enfants étant souvent « protégés » par leurs parents de ces privations [Gleizes et Pla, 2025]. Pour tenir compte de ces différences, les enfants de moins de 16 ans considérés en situation de privation matérielle et sociale sont ceux pour lesquels au moins cinq privations sur treize sont identifiées, et dont le ménage présente au moins trois privations parmi la liste de sept privations définies au niveau ménage.

La typologie des trajectoires de situations de privation matérielle et sociale est constituée de manière déterministe à partir de la situation observée chaque année pour les personnes ayant répondu à l'enquête au moins 3 des 4 années de durée du panel. Les trajectoires sont consubstantielles à la période observée : l'affectation des personnes à chaque type de trajectoire pourrait être différente sur une autre fenêtre temporelle d'observation. En particulier, certaines trajectoires de sortie ou d'entrée peuvent se rapprocher de situations de privation intermittente (par exemple, une entrée en fin de période en 2025 pourra être ponctuelle, ou être suivie d'autres épisodes de privation matérielle et sociale). Cette typologie ainsi construite se fonde toutefois sur les résultats d'une analyse statistique préalable des trajectoires par classification ascendante hiérarchique [Robette, 2021], permettant d'identifier et regrouper les parcours les plus similaires les uns des autres.

Le risque relatif, utilisé pour évaluer l'effet des caractéristiques sociodémographiques sur l'expérience de la privation matérielle et sociale continue, se définit comme le rapport entre la fréquence de survenue d'un événement dans un groupe comparé à un autre. Les caractéristiques sociodémographiques étant étudiées indépendamment, il ne peut s'interpréter comme un risque toutes autres caractéristiques égales par ailleurs.

Les résultats commentés à caractéristiques sociodémographiques identiques par ailleurs sont issus d'une régression logistique multinomiale sur le champ des personnes de 16 ans ou plus et dont la variable expliquée est le type de trajectoire de privation matérielle et sociale vécue entre 2022 et 2025.

► Sources

L'enquête [Statistiques sur les ressources et les conditions de vie \(SRCV\)](#) est la version française de l'enquête [European Union Statistics on Income and Living Conditions \(EU-SILC\)](#), en partie subventionnée par l'Union européenne. Cette enquête en panel interroge chaque année un échantillon représentatif de ménages résidant dans un logement ordinaire en France (hors outre-mer avant 2022 ; hors Mayotte depuis), puis réinterroge les individus de ces ménages pendant trois années consécutives afin de suivre leurs revenus, leurs difficultés financières et leurs conditions de vie dans le temps. Les revenus perçus pour les personnes sont ceux de l'année précédant l'enquête.

Cette étude sur les trajectoires de privation matérielle et sociale est réalisée à partir d'un échantillon de l'ensemble des individus interrogés au moins une fois dans le panel SRCV entre 2022 et 2025. La plupart des résultats concernent des personnes qui ont répondu à l'enquête en 2022 et 2025, soit les individus interrogés pour la première fois en 2022 (résidant en France hors outre-mer) et réinterrogés avec succès en 2025.

Comme dans tous les panels, certains individus en sortent d'une année sur l'autre (déménagement sans laisser d'adresse, départ à l'étranger, refus de continuer à répondre à l'enquête, etc.). Ainsi, sur les 13 090 individus appartenant à des ménages interrogés pour la première fois en 2022, seuls 7 901 ont été suivis avec succès jusqu'en 2025. Les pondérations mobilisées tiennent compte de cette attrition et de ses effets, de façon à disposer pour l'ensemble des analyses d'un échantillon représentatif de la population.

Cette étude portant uniquement sur les personnes vivant dans un logement ordinaire, elle ne permet pas d'apprécier les trajectoires de conditions de vie des personnes vivant en habitation mobile, dans des communautés ou qui sont sans domicile. Ces populations sont souvent exposées à des privations qui s'inscrivent dans la durée. En 2012, plus de la moitié des personnes sans domicile déclaraient avoir quitté leur dernier logement depuis plus de deux ans [Yaouancq et Duée, 2014].

► Pour en savoir plus

- **Gleizes F., Solard J.**, « [La privation matérielle et sociale reste à un niveau élevé](#) », Insee Focus n° 380, avril 2026.
- **Gleizes F., Pla A.**, « [En 10 ans, un peu moins d'enfants en situation de privation matérielle](#) », Insee Focus n° 366, novembre 2025.
- **Martin H.**, « [Pauvreté monétaire, privation et difficultés financières : des situations qui ne se recouvrent que partiellement](#) », Insee Analyses n° 107, avril 2025.
- **Robette N.**, [L'analyse statistique des trajectoires](#), Ined, juillet 2021.
- **Yaouancq F., Duée M.**, « [Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations](#) », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2014.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Fabrice Lenglard

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
F. Lucas

Maquette :
L. Lamy-Verdin

@insee.fr
@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP262104
ISSN 0997-6252
© Insee 2026
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur



Insee